



PLAN LOCAL D'URBANISME

5.3. RÉGLEMENT GRAPHIQUE Annexe de Metrich

Echelle 1 / 2000

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil municipal de Koenigsmacker
en date du 18/10/2022
approuvant la modification n°1
du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire
Pierre ZENNER

Cachet de la Mairie et
signature du Maire :



Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :
15/12/90	06/10/80	17/07/88
23/02/01	16/03/83	13/04/92
18/07/19	04/02/94	25/03/97
	29/11/13	06/05/98

* Origine Cadastre © Droits de l'Etat réservés *

Légende :

- Découpage en zone avec indication du type de zone
- Emplacement réservé et numéro de l'observation
- Éléments de patrimoine à préserver
- Espace Boisé Classé
- Marge de recul
- Marge de recul à observer par rapport aux limites séparatives
- Secteur de prescriptions particulières
- Zone inondable (Moselle : étude SOGREAH 2005)
- Zone inondable (Canne : étude ARTELIA 2016)
- Zone inondable (Bilache : AZI 2009, méthode hydrogeomorphologique)
- Chemin piétonnier et/ou cyclable à conserver
- Limite communale

Liste des emplacements réservés :

N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
8	Aménagement d'un accès au lotissement Mehs	497 m²	Commune
9	Extension du réservoir d'eau donnant sur la rue d'Oudrenne à Metrich	449 m²	Commune
12	Élargissement du chemin communal pour accéder au bâtiment d'exploitation	610 m²	Privé

